

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/05/05

Nombre de membres

En exercice:

24 13

Présents: Votants:

Abstention:

0

Opposition:

17

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dixhuit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune LA ROCHE L'ABEILLE sous la présidence de Monsieur Edmond LAGORCE, Président.

Date de convocation: 8 Novembre 2024

## Objet

Mutuelle et Prévoyance 2025

Présents: M ANTOINE; M BERTRAND; M CELERIER; M JOUANNETAUD; M LATOUILLE; M LAVOREL; M LOCHARD; M ANTENOR; M CHAZELLE; M DUBOIS; M GAUTHIER: M LAGORCE: M RAINAUD

## **Pouvoirs:**

M DELANOTTE donne pouvoir à M CELERIER M DESSANE donne pouvoir à M LAVOREL M CUBERTAFON donne son pouvoir à M DUBOIS Mme JAUFRET donne son pouvoir à M CHAZELLE

Selon l'ordonnance n°2021-175 du 17 février relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, le montant de la participation santé doit correspondre un minimum de 50 % du contrat de mutuelle obligatoire d'entreprise.

Selon la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 et l'article L 911-7 du code de la sécurité social

Le titulaire du contrat de mutuelle, Harmonie Mutuelle, a envoyé les tarifs 2025 avec un montant de prélèvement par agent de 78.84 € pour la part santé et 30.02 € pour la par prévoyance

Il est proposé au comité syndical de délibérer la participation du SICTOM SHV :

Une participation santé de 39.42 € pour 2025 par mois Une participation prévoyance de 15.01 € pour 2025 par mois

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité les nouveaux l'application de ces participations.

> Le Président, Edmond LAG

> > le 20/11/2024

application agréée E-legalite.c

9\_DE-087-258718741-20241118-2024\_05